

Décret n° 2025-403 du 1^{er} septembre 2025, relatif à l'intégration des agents chargés d'encadrer et d'accompagner les élèves des écoles préparatoires et des lycées et des agents chargés d'assister les enseignants des écoles préparatoires et des lycées dans les laboratoires.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-12 du 4 janvier 1999, portant définition des catégories auxquelles appartiennent les différents grades des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, tel que modifié et complété par le décret n° 2003-2338 du 11 novembre 2003,

Vu le décret n° 2013-2525 du 10 juin 2013, portant statut particulier du corps des surveillants exerçants dans les écoles préparatoires et les lycées relevant du ministère de l'éducation, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret n° 2014-55 du 10 janvier 2014, portant statut particulier du corps des conseillers praticiens en éducation relevant du ministère de l'éducation, tel que modifié et complété par le décret gouvernemental n° 2018-784 du 21 septembre 2018,

Vu l'avis du Tribunal administratif,

Après délibération du Conseil des ministres.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - A la date de publication du présent décret, il est procédé à l'intégration de tous les agents chargés d'encadrer, d'accompagner les élèves des écoles préparatoires et des lycées et d'assister les enseignants des écoles préparatoires et des lycées dans les laboratoires relevant du ministère de l'éducation et qui ont continué à travailler jusqu'au 30 juin 2025.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 1^{er} septembre 2025.

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Le ministre de l'éducation

Noureddine Nouri

Le Président de la

République

Kaïs Saïed